Protocole module formation PACE

« Prévention des Accidents Chiens-Enfants »

Dit PACE

# 1°- Nombre de stagiaires :

# 12 à 15 maximum. Ceux-ci s’inscriront via leur espace CNEAC sans dossier préalable papier à remplir.

2°- Matériel et besoins

* Vidéo projecteur et écran
* Salle ou chapiteau couvert
* La présence de quelques chiens (uniquement licenciés chiens visiteurs) est possible, voire d’un public « jeune ».

# 3°- Validation du stage :

# La validation portera sur des exercices pratiques et un QCM prouvant la capacité à l’élève stagiaire à animer une séance de prévention morsures auprès d’enfants.

# Les MEC 1 ou 2 ayant suivi le stage et ayant un passeport de formation CNEAC auront la mention spécifiée sur celui-ci + diplôme dans leur espace virtuel.

# Les licenciés chiens visiteurs auront un diplôme dans leur espace virtuel CNEAC.

# Ce diplôme ne donne aucune équivalence, ni en MEC ni dans une formation professionnelle hors SCC.

# 4°- Examen

La partie écrite fera l'objet d'un questionnaire sous forme de QCM en 15 mn

05 Questions sur Connaissances chien (morsures, signaux, communication…)

05 Questions sur Animation Séances avec enfants (protocoles, outils)

Total sur 20 Points

(Minimum 14 points pour que la partie écrite de l'examen soit réussie).

La partie pratique sera évaluée sur une « simulation » d’animation séance de 10 mn au cours de laquelle les stagiaires démontreront leurs compétences à transmettre, gérer un groupe mais également leurs connaissances.

Total sur 20 points

(Minimum 14 points pour que cette partie pratique soit réussie)

Chaque partie (écrite et pratique) doit être validée indépendamment l’une de l’autre pour obtenir le diplôme : les points manquant dans une des parties ne peuvent pas être rattrapés dans l’autre partie.

Le formateur se réserve le droit de ne pas valider un stagiaire qui ne montre pas les compétences attendues.

Cette formation est dispensée par toute personne habilitée à le faire : des formateurs « chiens visiteurs » habilités par le GT Chiens Visiteurs ou des formateurs Education préalablement formés par le GT Chiens Visiteurs et habilités par le GT Education en collaboration avec le GT Chiens Visiteurs.

La personne qui aura validé le module PACE sera désignée comme étant un (e) animateur (trice) PACE de la CNEAC.

5°- Contenu Module

* Une formation pourquoi :
  + Objectifs, statistiques, morsure
* Une intervention, un programme dans quel cadre :
  + Ecoles, centres de loisirs
* Un programme avec quelles connaissances :
  + Langage corporel, signaux d’apaisement, grognements, chien à l’attache, moyens mnémotechniques, interactions enfant/chien
* Une intervention avec quels outils :
  + « Je découvre et je m’intéresse au chien »
  + « J’apprends les bons gestes »
  + « Je l’aime et le respecte »
* Autres outils et banque photos

Le tout nécessitera une réactualisation des connaissances ; des moments d’échanges entre personnes dispensant la formation PACE pourront donc être envisagés selon les évolutions de l’environnement du monde canin.

6°- Déroulement stage

Stage sur 2 jours (samedi et dimanche)

Diaporama et formation pratique en 6 à 8 h

Evaluation en 3 à 4 h

Soit une totalité de durée de 9 à12 h

Possibilité de mixer moniteurs et licenciés Chiens Visiteurs ou de consacrer les journées de formation à un type de profil seulement.

7° Profils stagiaires

Toute personne s’inscrivant à ce module doit satisfaire aux conditions suivantes :

Avoir 18 ans révolus à la date de l’inscription.

Avoir une licence CNEAC de l’année en cours et son passeport de formation CNEAC, et être titulaire du MEC-1 de la CNEAC.

**OU** Avoir une licence CNEAC Chiens Visiteurs de l’année en cours s’il est bénévole chiens visiteurs